

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DE L'ASA DU CANAL D'ILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2022-7

Séance du 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Etienne MARGALL Président.

Présents : Madame Béatrice BOUZAN, Messieurs Daniel BLANC, Jean-Pierre BOUSQUET, Patrice CALMON, Etienne MARGALL, Jacques RONDE, Gérard SIMON et Marc SIMON.

Nombre de voix

En exercice : 12
qui ont voté : 8

Monsieur Gérard SIMON a été nommé secrétaire.

Le Président expose aux syndics que le montant du rôle de cette année est de cent sept mille sept cent cinquante-sept euros et quarante centimes (107 757,40 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de neuf mille deux cent dix-huit euros et trente-cinq centimes (9 218,35 €).

Date de la convocation
Le 13 mai 2022

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

OBJET

**Montant rôle
2022**

- Approuve le montant du rôle 2022 d'un montant hors taxe de 107 757,40 €
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après publication

Le 23/05/2022

Le Président,

